



Compte rendu du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 1^{er} octobre 2015

Étaient présents : Annick Olivier, Martine Bayout, Jérôme Coumet, Françoise Haas, Geneviève Lejeune, Kais Idriss, Florence Archambault, Cécile Manal, Marie Strub, Laurence Guillo, Josée Hermann, Benjamin Rataud, Salwa Fathallah Menard, Mireille Lagard-Viau, Danielle Brioudes, Christian Cahn, Philippe Moine, Francis Combrouze, Emmanuelle Cézard et Aïcha Ansar-Rachidi.

Étaient excusés ou absents : Anne-Christine Lang, Danielle Seignot, Thierry Catelan, Etienne Traisnel, Jean Pelletier, Michel Delattre, Emmanuelle Becker, Serge Blisko, Florence Lamblin, Edith Cuignache-Gallois, Jean-Marie Leguen, Serge Javerlhac, Jean-Pierre Mellier, Françoise Patino, Sabine Le Goas et Sophie Rami

Ouverture de la séance à 18h35 par Annick Olivier, Vice-présidente de la Caisse des Ecoles.

1) Bilan sur la mise en place du goûter à l'élémentaire 30 Jeanne d'Arc

JP Ruggieri fait un rapide historique de l'expérimentation du goûter à l'école élémentaire. Durant un an et demi, la CDE a fourni un goûter aux enfants qui restaient à l'étude de 16h30 à 18h. Cette prestation a été interrompue en septembre suite à une décision du comité de gestion.

Kais Idriss rappelle que la décision d'interrompre cette expérimentation a été prise par le comité de gestion et pas par les seuls élus FCPE, c'est une décision prise collégalement. Les parents du 30 JA lui reprochent d'en être l'instigateur, ce qui n'est pas vrai. Il est favorable à la généralisation du goûter sur l'ensemble de l'arrondissement et fait la proposition d'élargir la mise en place du goûter à d'autres écoles volontaires. Il ne voit que des avantages à sa mise en œuvre : le goûter est autofinancé, les enfants prennent un goûter équilibré dans le réfectoire. Il exprime au nom de l'Union locale FCPE le souhait que le goûter soit généralisé dans l'ensemble des écoles de l'arrondissement.

Annick Olivier mentionne qu'elle a reçu une délégation de parents du 30 JA qui demandaient le maintien du goûter. Elle leur a rappelé que ce goûter était expérimental et que lors du comité de gestion de décembre, nous avons acté que nous ne pouvions pas le généraliser. Il avait été décidé collectivement d'y mettre un terme à la rentrée de septembre. Concernant le coût, elle rappelle que l'opération reposait sur la bonne volonté des personnels, (agents de la CDE, animateurs). Nous sommes tous d'accord pour dire que le goûter est un plus mais le problème reste sa mise en œuvre et à ce jour, la Ville de Paris n'a pas l'intention de généraliser cette opération sur l'ensemble de Paris. Il y aura aussi besoin de négocier avec les personnels de la Ville.

Francis Combrouze précise que le bilan de l'expérimentation est positif. Il considère que le comité de gestion a les compétences pour décider de l'extension ou pas du goûter. Il est favorable à l'extension en prenant le temps nécessaire pour discuter avec les personnels et en particulier les animateurs. Il considère qu'il ne faut pas attendre que tout Paris s'y mette sinon rien ne sera mis en place. Le comité de gestion a sa propre autonomie. Il propose une motion en faveur de l'extension du goûter. Nous discutons de ce projet depuis 2013.

Kais Idriss propose que le comité de gestion vote la proposition de la FCPE de généraliser le goûter.

Josée Hermann précise qu'il faut intégrer dans la fiche de poste des animateurs la gestion du goûter. Cela va aussi représenter une tâche supplémentaire pour les directeurs d'école. Lancer une expérimentation est toujours une chose enthousiasmante. Elle signale que la charge de travail des agents de la CDE va augmenter pour des personnels qui ont de petits salaires. Elle est favorable à cette initiative mais elle pense qu'avant de généraliser, il serait souhaitable dans un premier temps de l'élargir dans les écoles volontaires.

Un parent précise qu'à l'école maternelle les animateurs sont chargés de la distribution du goûter et ce n'est pas précisé dans leur fiche de poste.

Christian Cahn pense que ce goûter est une bonne chose car il permet de lutter contre les inégalités sociales. Il pense que les animateurs seront favorables à cette initiative et qu'ils pourront la mettre en place assez facilement. Il lui semble que pour la CASPE la mise en place sera assez simple.

Annick Olivier précise que le goûter sera payant et obligatoire pour les enfants qui restent à l'étude et aux ateliers bleus. Elle espère que tous les acteurs joueront le jeu. Le goûter devenant obligatoire, elle demande que les parents de chaque école soient consultés. Elle ne veut pas voter un goûter obligatoire pour l'ensemble des écoles.

Francis Combrouze fait la proposition que le maire d'arrondissement envoie très rapidement, à l'ensemble des communautés scolaires, un courrier définissant les modalités de la mise en place du goûter début 2016.

Cette proposition obtient l'accord de tous les membres présents.

2) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 28 mai 2015 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Approbation du calendrier des réunions :

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

4) Composition du bureau

- Monsieur Jérôme COUMET	Président
- Madame Annick OLIVIER	1ère Vice-Présidente
- Monsieur Kais IDRIS	2ème Vice-Président
- Madame Carole LE BIHAN	Secrétaire
- Monsieur Philippe MOINE	Secrétaire adjoint

5) Délibérations :

Délibération 2015-21 fixant le nombre de classes de découverte en 2016 :

Annick Olivier propose de reconduire le même nombre de classes de découverte que l'année précédente soit 18 classes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-22 autorisant le maire à signer la convention relative au versement de la subvention pour la restauration scolaire;

Cette délibération autorise le Président de la CDE à signer une convention portant sur le versement d'une subvention pour la restauration scolaire.

JPR rappelle que le financement des caisses des écoles a été profondément réformé lors du Conseil de Paris de décembre 2011. La nouvelle subvention de restauration est calculée en fonction du PRR (prix de revient réel) de chaque caisse et prend en compte l'intégralité des coûts d'exploitation liés à la restauration.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-23 autorisant le président de la caisse des écoles à signer la convention pour la subvention de la mise en œuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs;

La CDE propose des séjours de vacances d'été à destination des enfants. Ils permettent aux jeunes de 4 à 16 ans de partir à la mer, à la montagne, à l'étranger et de pratiquer des activités sportives, éducatives et thématiques.

Tous les voyages se font en train et les centres sont agréés par la Jeunesse et Sports.

Il est aussi intégré à cette convention une subvention relative aux livres offert en GS et CM2.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-24 autorisant la signature d'une convention avec « l'Abri Temporaire » ;

Cette convention a pour objet la tarification des repas consommés au sein des restaurants scolaires par les enfants hébergés à l'Abri Temporaire. L'Abri temporaire d'Enfants situé 35 avenue de Choisy est une structure qui accueille des jeunes enfants de 3 à 8 ans. Ces enfants lui sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-25 autorisant la signature d'une convention avec le collège G. Sand ;

Cette convention a pour objet l'organisation et la gestion du service de restauration scolaire du collège George Sand. La Caisse des Ecoles assure la prestation complète du service de restauration. Depuis septembre 2011, La CDE propose des entrées et des desserts au choix pour les collégiens.

Depuis septembre 2013, le conseil d'administration du collège a adopté une inscription à la demi-pension uniquement pour 4 jours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-26 autorisant la signature d'une convention avec l'école Estienne ;

Cette convention a pour objet d'autoriser le Président de la CDE à signer une convention avec l'école Estienne. Elle définit l'organisation et la gestion du service de la restauration scolaire. La CDE assure la prestation complète du service de la restauration scolaire, assure la production et le service des repas, ainsi que la maintenance et l'entretien des matériels et locaux.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-27 : autorisant le maire à signer une convention avec le lycée G. Bachelard;

Cette convention a pour objet d'autoriser le Président de la CDE à signer une convention avec le lycée G. Bachelard rue Tagore. Elle définit l'organisation et la gestion du service de la restauration scolaire. La CDE assure la prestation complète du service de la restauration scolaire, assure la production et le service des repas, ainsi que la maintenance et l'entretien des matériels et locaux.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-28 : admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;

Le comité de gestion admet la mise en non-valeur la somme de 51 431,73€ correspond à des exercices de 1988 à 2014. Ce sont des créances pour lesquelles il existe une certitude de non paiement.

La délibération est adoptée.

Délibération 2015-29 : composition de la Commission d'Appel d'Offres ;

Titulaires	Suppléants
Annick OLIVIER (Présidente)	Mireille LAGARD-VIAU (Présidente suppléante)
Kais IDRIS	Mélissa BRUNET
Salwa FATHALLAH-MENARD	Cécile MANAL

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2015-30 : attribution de la prime de rendement à l'ensemble des agents de catégorie A/B/C ;

A compter du 1^{er} octobre, toutes les catégories de personnels titulaires ou non titulaires de la CDE13, occupant un poste permanent peuvent bénéficier d'une prime de rendement.

La prime de rendement est attribuée compte tenu de la valeur et de l'action des agents appelés à en bénéficier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibérations relatives aux remises de dettes décidées en commission sociale:

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Clôture de la séance à 20h30.